

L'ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ ETHNIQUE : L'AUTODÉFINITION ETHNIQUE ET LA COMPARAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE, VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA DIVERSITÉ *?

Aude-Claire Fourot
Patricia Garcia

RÉSUMÉ / ABSTRACT

L'Enquête sur la diversité ethnique (2002) commandée par Patrimoine Canadien et réalisée par Statistique Canada expérimente une nouvelle manière de représenter la diversité ethnique. En utilisant le critère d'auto-identification, cette étude permet de mieux sonder l'origine ethnique des répondants et ses liens avec la société canadienne, notamment en ce qui concerne le sentiment de multi-appartenance. Elle rend également disponible des données sur la participation et sur la discrimination des groupes de différentes origines. Cependant, si cette nouvelle approche statistique permet à certains égards d'affirmer qu'elle correspond mieux à la nouvelle réalité canadienne, elle soulève de nouvelles questions quant à la construction homogénéisante et faussement linéaire des générations d'immigrants. Ces réflexions sur la représentation statistique de l'ethnicité et de l'appartenance donnent un aperçu des débats sous-jacents à la politique multiculturelle et à l'identité canadienne.

The Ethnic Diversity Survey (2002), carried out by Statistics Canada at the request of Canadian Heritage, uses a new way of depicting ethnic diversity in Canada. By introducing the criterion of ethnic self-definition, the survey makes it possible to assess more accurately the ethnic origin of respondents and their attachment to Canadian society. The use of this criterion also enables researchers to examine individuals' feelings of belonging to multiple groups. Finally, the survey provides data on participation and discrimination of groups of various origins. However, though this new statistical approach may in some ways better reflect the new diverse Canadian reality, the inter-generational approach used elicits further questions on the homogenizing and falsely linear construction of immigrant generations. The remarks on the statistical representation of ethnicity and belonging presented in this article provide insight regarding certain issues underlying multicultural policy and Canadian identity.

Mots clés : diversité, catégories ethniques, autodéfinition, approche intergénérationnelle et multiculturalisme

Key words : diversity, ethnic categories, self-definition, intergenerational approach, and multiculturalism

L'AUGMENTATION DES FLUX MIGRATOIRES et la diversification des origines ethniques des immigrants placent le Canada dans une situation inédite. Depuis 1931, jamais la proportion de personnes nées à l'extérieur du pays n'a été aussi élevée, et parmi les nouveaux arrivants, la majorité d'entre eux appartiennent à des minorités visibles¹. Si les tendances actuelles se maintiennent, dans une dizaine d'années, des villes comme Vancouver ou Toronto auront une population composée à plus de 50 % par des individus appartenant à des minorités visibles (Patrimoine canadien, 2003). C'est dans ce contexte d'une immigration nouvelle et nombreuse que l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) a été réalisée par Statistique Canada en 2002 à la demande du Ministère du Patrimoine canadien².

Les principaux résultats de l'Enquête, rendus publics en septembre 2003, révèlent pour la première fois les dimensions tant objectives que subjectives de la diversité ethnoculturelle au Canada³. Outre l'exclusivité et l'originalité de cette enquête, notamment par la collecte d'informations sur l'inclusion sociale et les discriminations, il semble particulièrement important, et intéressant, de s'interroger sur les données telles qu'elles ont été construites par Statistique Canada. En effet, ces données couplées avec l'utilisation du principe de l'autodéfinition de l'appartenance ethnique et de l'approche de la comparaison intergénérationnelle

peuvent contribuer activement à la création et à l'institutionnalisation de catégories statistiques qui ne sont pas neutres. Suite à un bref survol de l'importance de la catégorisation ethnique au Canada et des façons dont l'information sur l'origine ethnique a été recueillie dans les questions des recensements, ces deux aspects de l'enquête seront explorés dans le but de comprendre comment ils complètent notre compréhension de la diversité ethnique au Canada. Nous observerons ensuite comment l'autodéfinition ethnique et la comparaison intergénérationnelle se répercutent sur l'interprétation des données de la diversité ethnique au sein de la société canadienne. Cet article n'a pas pour objectif de faire une critique quantitative et statistique de l'Enquête, mais vise plutôt à déconstruire les représentations statistiques qu'elle induit. En conclusion, nous souhaiterions montrer en quoi elles participent aux débats sous-jacents à la politique multiculturelle et à l'identité canadienne, préoccupations mises de l'avant par le gouvernement fédéral depuis les années 1970.

L'utilisation statistique des catégories ethniques au Canada

Le Canada fait partie des pays qui, aux côtés des États-Unis, font usage des catégories ethniques dans leurs recensements. À la différence de pays, qui, comme la France, refusent d'utiliser des catégories « ethniques » jugées indignes et menaçantes pour la tradition républicaine (Jaillet, 2003 : 22; Simon,

2003 : 112), le Canada reconnaît la nature multiculturelle de la société canadienne et s'en enorgueillit. Ainsi, la catégorisation ethnique en soi ne suscite pas de réactions particulièrement hostiles, d'autant plus qu'elle s'ancre de plus en plus dans une optique de réduction des inégalités. Le concept de « minorité visible »⁴, parfois critiqué comme un substitut aux classifications raciales, ne vise pas à perpétuer le réflexe discriminant à l'endroit des non Blancs, mais vise à contrer des phénomènes pourtant réels, tenaces et en expansion : le racisme et la discrimination. Puisque les comportements xénophobes et racistes signifient bien que « l'origine telle qu'elle est appréhendée par les acteurs sociaux contribue à déterminer leurs opportunités de mobilité dans la société » (Simon, 1997 : 28), cette catégorie est utilisée dans les programmes canadiens comme un instrument de politique sociale pour corriger la plus forte discrimination dont les individus appartenant aux minorités visibles sont victimes.

En revanche, « les instruments de collecte sont les reflets des construits au moment de l'enquête » (Goldman, 1997 : 37) et sont donc âprement discutés, notamment en ce qui concerne la question sur l'origine ethnique. En effet, « le recensement se présente comme l'une des opérations les plus abouties de mise en forme des identités. En produisant le découpage légitime du monde social, il fournit la grille de lecture à travers laquelle sont représentés et pensés les faits sociaux »

(Simon, 2003 : 118). Au Canada, les débats sur la quantification de l'origine ethnique sont bien reflétés par l'évolution des libellés des questions des recensements à travers le temps. On est passé, en trente ans, d'une conception patrilinéaire de l'origine ethnique au principe d'autodéfinition ethnique.

Lors du recensement de 1971, la question sur l'origine ethnique présuppose que la filiation ne peut être que patrilinéaire, et que le métissage ethnique n'est pas envisageable (Goldman, 1997 : 38) (voir Tableau 1 - Recensement de 1971).

En 1981, l'origine ethnique ou culturelle des ancêtres de l'individu peut être patrilinéaire et/ou matrilinéaire et les répondants peuvent déclarer plus d'une origine ethnique. Toutefois, le libellé de la question porte à confusion car le singulier est utilisé pour « l'appartenance ethnique ou culturelle » alors qu'il est possible de préciser par la suite une autre origine. Ceci peut en partie expliquer la faible déclaration des origines multiples par les répondants⁶ (voir Tableau 2 - Recensement de 1981).

Il faut attendre 1986 (voir Tableau 3 - Recensement de 1986) pour que la société canadienne reconnaisse à part entière qu'un individu peut appartenir à plusieurs groupes ethniques ou culturels (Goldman 1997 : 39). Cependant, les catégories retenues mélangent encore des nationalités (Français, Irlandais, etc.), des religions (Juif) et l'on y ajoute cette fois une

couleur de peau (Noir). Ceci reflète d'une part, les difficultés à catégoriser l'origine ethnique selon des critères précis et définitifs, et démontre d'autre part, que les questions du recensement sont tributaires du contexte dans lequel elles sont posées⁹.

Malgré l'absence d'une catégorie « d'origine canadienne » dans le choix de réponses, on observe à partir de 1986 une augmentation du nombre des personnes se déclarant « Canadien »¹⁰. En 1991 (voir Tableau 4 - Recensement de 1991), apparemment consciente de cette tendance, Statistique Canada ajoute une note explicative sur la composition ethnique et les origines ancestrales des répondants.

En 1996 (voir Tableau 5 - Recensement de 1996), la présentation de la question a été modifiée. Pour la première fois Statistique Canada n'a proposé aucune catégorie de réponses à cocher et les recensés devaient noter leur (s) origine (s) ethnique (s) dans quatre cases pour réponse écrite. Cependant, des exemples de réponses sont donnés et l'apparition du choix « Canadien » vient définitivement bouleverser la logique initiale des questions sur l'origine ethnique, qui voulait que cette dernière ne renvoie pas seulement au lieu de naissance, mais désigne également le lieu de naissance des ancêtres du répondant à leur arrivée sur le continent. Ainsi, 30,9 % des répondants inscrivent comme réponse « Canadien » en 1996 contre 3,8 % seulement en 1991. Cette très forte augmentation peut être expliquée non

seulement par le changement de la présentation de la question sur l'origine ethnique (Statistique Canada, 2004), mais aussi parce que les réponses sont sensibles au « contexte social dans lequel les questions sont posées et l'évolution de la conception qu'ont les répondants de l'origine ethnique et de leurs opinions à cet égard » (Statistique Canada, 2002b). Les débats politiques de l'époque, comme la ronde des négociations constitutionnelles du lac Meech, l'échec de l'accord de Charlottetown (Goldman, 1997 : 46) et le référendum au Québec ont pu avoir une influence sur les déclarations des répondants.

En 2001 (voir Tableau 6 - Recensement de 2001), même si le libellé de la question insiste précisément sur les origines ancestrales et non sur le sentiment d'appartenance (se sentir Canadien), la catégorie « Canadien » apparaît, cette fois-ci, en premier sur la liste¹³. Ceci peut poser des problèmes pour la comparaison et l'utilisation des résultats. Premièrement, elle peut provoquer une confusion pour le répondant, pour qui la différence entre *origine* ethnique et *identité* ethnique apparaît moins claire car, d'un côté, le libellé insiste sur la distinction entre les « origines ancestrales » et le fait de « se considérer » Canadien mais de l'autre, les exemples donnés « invitent » à choisir « Canadien » comme première réponse. Deuxièmement, l'accroissement du nombre de personnes se déclarant « Canadien » ne nous dit rien de certain sur l'origine ethnique de ces répondants ni sur ceux qui sont les plus susceptibles

de se dire « Canadien ». Ceci nous rappelle que la réponse sur l'origine ethnique sera toujours liée à la subjectivité des répondants et à la possible reconfiguration de leurs réponses¹⁴. Ainsi, ne pas se référer aux peuples fondateurs ou à des origines ethniques autres que « canadiennes » peut être alors révélateur d'un attachement délibéré à ne déclarer que des origines canadiennes et dépasser ainsi la division majeure qui prévaut depuis la Confédération entre origines ethniques anglaises et françaises¹⁵.

Avec l'Enquête sur la diversité ethnique en 2002, (voir Tableaux 7 et 8) on vient répondre aux critiques du biais de réponse introduit par le libellé des questions sur l'origine et sur l'appartenance ethnique. Statistique Canada pose des questions ouvertes qui permettent des réponses multiples et surtout les intervieweurs s'abstiennent de donner des exemples (ID_Q010 et ID_Q100), permettant alors de dégager d'autres aspects significatifs de l'ethnicité.

Le principe d'autodéfinition ethnique et la mosaïque ethnoculturelle canadienne.

L'introduction du principe d'autodéfinition ethnique lors de l'EDE a pour but d'explorer de nouvelles façons de recueillir l'information sur l'ethnicité sans influencer les répondants. En obtenant des réponses « spontanées » sur l'ascendance ethnique et l'identité ethnique, l'enquête vise à réunir des renseignements sur

l'appartenance ethnique et son importance pour le répondant (Statistique Canada, 2003b : 7). Aux yeux des enquêteurs, les résultats obtenus permettent d'appréhender « comment les Canadiens de différentes origines ethniques interprètent et déclarent leur ethnicité » (*ibid.* : 5).

À cet égard, il faut en effet reconnaître que l'utilisation du principe d'autodéfinition ethnique est novatrice en raison de la façon dont les données ont été réunies, la séparation des questions sur l'ascendance et l'identité ethniques permettant une distinction entre origines des ancêtres et identité des répondants. Cette distinction rend plus flexible la déclaration des répondants et donne une représentation plus nuancée de la mosaïque ethnoculturelle canadienne en fonction des origines ethniques des ancêtres, sans pour autant subordonner le sentiment d'appartenance des répondants à leur groupe d'ascendance. Le principe d'autodéfinition admet une déclaration d'appartenances multiples et/ou à trait d'union, ce qui exprime mieux la réalité des sociétés plurielles et mixtes.

Malheureusement, quoique ces gains soient importants, le rattachement à un groupe varie pour des raisons personnelles, socio-économiques ou politiques (Rallu, Piché et Simon, 2003). Or ces raisons ne sont pas suffisamment explorées dans l'enquête. Bien que « le repérage de l'ethnie par auto-déclaration des intéressés [soit] la pratique la plus respectueuse des libertés individuelles » (Rallu, 1996 : 2),

d'autres observations sur l'auto-déclaration peuvent aussi être mises de l'avant pour enrichir notre compréhension de la diversité ethnique au Canada. Au-delà de cette « légitimité », le classement et le découpage de l'ethnicité restent controversés. Il faut particulièrement tenir compte du fait que l'ethnicité dépend des relations sociales et des rapports entre les individus et les collectivités. D'une part, l'ethnicité n'est pas fixée une fois pour toute et n'est pas réductible aux traits culturels ou à d'autres attributs « inéluctables » ou « indélébiles » et d'autre part, elle « n'est pas un donné, mais résulte d'une construction permanente [qui] a été clairement exposé[e] par F. Barth dans son analyse de la dynamique d'élaboration des « frontières ethniques » (1969). Mouvantes et soumises à de constantes redéfinitions, ces frontières se forment au contact d'autres groupes » (Simon, 1997 : 18). L'ethnicité est ainsi « socialement déterminée » par des relations de communalisation qui « émergent quand un sentiment commun pour une situation commune engendre l'orientation mutuelle des comportements » (Juteau, 1999 : 185). Or l'Enquête sur la diversité ethnique ne nous permet pas d'identifier de telles relations. Comme la plupart des enquêtes statistiques, l'EDE offre une vision pacifiée et consensuelle de la société, exempte des rapports de force qui peuvent la traverser. En ce sens, si la flexibilité permise par l'autodéfinition évite les risques de réifications et de classifications d'autrui, cela ne change

rien au fait que l'ethnicité « comme forme d'interaction sociale est construite à l'intérieur des relations inégalitaires » (*ibid.*). L'auto-identification ethnique, parce qu'elle renvoie à une définition de l'ethnicité avant tout relationnelle, demeure une catégorie instable et hétérogène, difficile à mesurer.

L'approche générationnelle : une sur-estimation de l'homogénéité des générations

Visant à mieux connaître l'évolution des groupes minoritaires et leur rapport avec la société canadienne, l'Enquête sur la diversité ethnique a échantillonné la population en utilisant les réponses données dans le *formulaire long* du recensement de 2001.

Les réponses à l'origine ethnique des ancêtres ont été ventilées pour former les deux principales catégories d'intérêt : **CBFA+** (Canadien ou Britannique ou Français ou Américain ou Australien et/ou Néo-zélandais) et les **non CBFA+** (subdivisée en origines européennes : Allemand, Italien, Hollandais, Portugais; et origines non européennes : Chinois, Jamaïcain, Libanais, Iranien). [...] Les questions portant sur les lieux de naissance des répondants et de leurs parents ont servi à former le statut générationnel du répondant. La **première génération** comprend les répondants nés à l'extérieur du Canada. La **deuxième génération** comprend les répondants nés au Canada ayant au moins un parent né à l'extérieur du Canada. La

troisième génération comprend les répondants nés au Canada dont les deux parents sont également nés au Canada (Statistique Canada, 2003a : 2).

Malgré la forte représentativité de l'échantillon et une collecte de données exhaustives sur les répondants, le choix opéré par Statistique Canada de présenter et de commenter ces résultats selon une approche générationnelle risque de construire des catégories homogénéisantes qui occultent le rapport précis des immigrants aux différentes thématiques de l'enquête. Premièrement, en photographiant les trois générations d'immigration, Statistique Canada met l'accent sur les différences ou les similitudes entre les générations. Le fait d'appartenir à une génération semble alors expliquer aussi bien les formes de participation aux groupes ethniques que le sentiment d'appartenance à la société canadienne ou à son groupe ethnique. Nonobstant, il peut sembler limité de s'en tenir à cette explication alors que les enquêtes longitudinales montrent que ces attitudes dépendent aussi de facteurs relationnels et sociaux qui varient dans le temps, entre les générations et entre les individus.

Deuxièmement, les différences dans la composition ethnique des générations¹⁶ révèlent une autre limite de la comparaison intergénérationnelle. Les origines ethniques des personnes ayant immigré au Canada ont changé au fil du temps et celles-ci peuvent être révélatrices d'attitudes particulières qui

ne sont pas liées à l'appartenance à une génération. Lors de la parution et de l'analyse des données de l'EDE, Statistique Canada remarque que « quelques groupes ethniques, *peu importe le nombre de générations passées au Canada*¹⁷, avaient une proportion élevée de personnes ayant fortement évalué leur ascendance et ayant aussi évalué leurs coutumes et leurs traditions comme étant importantes »¹⁸ (Statistique Canada, 2003a : 10). Cet ajout de la part de Statistique Canada vient donc bien confirmer que l'approche intergénérationnelle ne peut se suffire à elle-même. De même, la décomposition des réponses de la première génération en fonction de l'année d'arrivée¹⁹ au Canada montre un autre aperçu des limites de la compréhension de la diversité à partir des générations « homogènes ». Peut-on regrouper sous la même catégorie des réponses façonnées par l'expérience d'un vieil immigrant d'origine italienne arrivé à Montréal dans les années 1960 avec celle d'un jeune de moins de 18 ans d'origine chinoise ayant migré à Vancouver l'an dernier? La comparabilité des expériences entre les origines, les années d'arrivée et les générations se complexifie d'autant plus si l'on tient compte des autres variables comme le genre, l'âge d'arrivée au Canada, l'âge des répondants au moment de l'enquête, le statut socio-économique ou encore la scolarité. L'approche intergénérationnelle illustre les écueils traditionnellement reprochés aux enquêtes statistiques qui, en procédant à un processus d'agrégation

des réponses selon des critères très larges, attribue une cohérence artificielle à des histoires individuelles et spécifiques dont la divergence apparente s'accommode mal d'un même processus de catégorisation. Peut-être qu'une analyse longitudinale de la diversité ethnique mettant en évidence les variations de réponse à travers le temps pourrait mieux nous informer sur les différentes expériences d'une génération, d'un groupe ou d'une personne²⁰.

La complémentarité d'une analyse longitudinale serait également utile du fait de l'accent mis par l'enquête sur des données habituellement non collectées, comme par exemple la participation et l'inclusion des immigrants à la société canadienne, qui vient combler un manque d'informations quantitatives sur le bien-être des répondants au sein de la société canadienne. Les questions portant sur le fait de se sentir à l'aise ou pas dans la société canadienne révèlent ainsi que 78% des répondants « ont affirmé qu'ils ne se sentaient jamais mal à l'aise ou pas à leur place au Canada » (Statistique Canada, 2003a : 18) à cause de leur ethnicité, leur culture, leur race, la couleur de leur peau, leur langue, leur accent ou leur religion. Cependant, « 2,2 millions de personnes, ou 10% de la population âgée de 15 ans et plus, ont déclaré se sentir mal à l'aise ou pas à leur place parfois, la plupart du temps ou tout le temps à cause de leurs caractéristiques ethnoculturelles » (*ibid.*: 18), les minorités visibles (13% de la population) étant plus susceptibles de

se sentir mal à l'aise ou pas à leur place²¹. Bien que l'on ne puisse nier l'importance de collecter de telles données et de savoir si les personnes se sentent à l'aise ou pas au Canada, comment aller au-delà des perceptions des répondants pour mesurer la discrimination? Ceci est surtout important si l'intégration est analysée en fonction des possibilités de mobilité sociale puisque dans ce cas, l'interprétation des données qui font référence au « capital social » des répondants se complexifie et présente des problèmes de mesure. Pour mesurer la distance sociale, « on mesure un caractère variant, par exemple la situation socioprofessionnelle, par rapport à un caractère invariant : année de naissance, lieu de naissance, sexe, mais il est beaucoup plus hasardeux de le faire par rapport à un caractère lui-même variant comme [par exemple] la déclaration de l'appartenance ethnique [ou la participation] » (Rallu, Piché et Simon, 2003). Si l'intégration est définie comme « un continuum allant de l'intégration zéro (par exemple, quitter [la société d'accueil]) jusqu'à l'intégration réussie (performer au moins aussi bien que la population non immigrante ou les autres groupes d'immigrants) », seules des études longitudinales qui évaluent les parcours dans l'accès aux ressources (travail, logement, éducation, etc.) et qui tiennent compte des variables démographiques, de capital humain et du statut socio-économique pourront identifier des différences attribuables à la discrimination (Piché et Renaud, 2002).

Dernièrement, nous voulons souligner que la catégorisation par filiation²², de laquelle dérive l'approche générationnelle, vient d'une conception relativement ancienne. Elle reprend globalement le classement américain du recensement de 1850, qui distingue les individus nés à l'étranger, nés au pays de parents mixtes, nés au pays de deux parents nés à l'extérieur, et nés au pays de parents nés au pays. L'idée de générations et de l'assimilation progressive préfigure la théorie de l'école de Chicago (Park et Miller, 1921, cités par Simon, 1997 : 21) selon laquelle l'intégration et l'assimilation prennent du temps et que plusieurs étapes sont nécessaires. Dans la présentation des résultats de l'EDE, on retrouve les mêmes préoccupations. L'approche intergénérationnelle suggère, sans grande surprise, que plus la personne est arrivée récemment, plus elle déclare un fort sentiment d'appartenance à son groupe ethnique et inversement. Ainsi, les réponses des premières générations arrivées au Canada avant 1961 sont très proches de celles de la deuxième et troisième génération, alors que les réponses pour la première génération arrivée entre 1991 et 2001 s'en distinguent nettement²³. Ces exemples suggèrent que les immigrants subissent un phénomène d'acculturation à moyen ou à long terme. Cette idée est développée et débattue, en particulier depuis les hypothèses formulées par Hansen dès 1938²⁴. Au Canada, les résultats présentés en 2003 suggèrent qu'une génération suffit à l'intégration des immigrants au sein de la société canadienne. De cette façon, l'intégration vue en

fonction des générations semble plutôt conforter l'efficacité de la politique multiculturelle.

Vers une meilleure compréhension de la diversité?

En effet, si la politique multiculturelle vise à valoriser les différences, elle n'a pas été conçue par ses architectes comme étant incompatible avec une certaine unité nationale, « préoccupation gouvernementale fédérale depuis les années 1960 » (Helly, 2000 : 8). Au contraire, l'évolution du multiculturalisme vient plutôt confirmer le fait que l'identité canadienne est précisément celle qui permet de conjuguer un héritage ethnique avec une forte identité nationale et civique (Kalin *in* Laponce et Safran, 1996 : 26). En reposant sur les principes généraux de la promotion du respect des différences, mais également sur le partage d'une appartenance commune, la politique canadienne du multiculturalisme consiste, en matière d'intégration des immigrants, à rejeter toute politique trop ouvertement assimilationniste pour privilégier la conception d'une identité et d'une appartenance multidimensionnelles. Dans l'EDE, l'utilisation de l'autodéfinition de l'appartenance ethnique est en accord avec ce principe. Par exemple dans le module sur les attitudes, Statistique Canada pose des questions directement sur le sentiment d'appartenance à l'égard de la famille, le groupe ethnique ou culturel, le village, la ville, la municipalité, la province, le Canada et l'Amérique du Nord ce qui suggère que les sentiments d'apparte-

nance coexistent²⁵. Ainsi, quelqu'un qui appartient à un groupe d'origine « X » peut partager un sentiment d'appartenance à l'égard du Canada avec une autre personne qui est d'origine « Y ». Avec l'autodéfinition et l'appartenance multiple, le portrait de la diversité se complexifie et les possibilités d'interconnexion augmentent.

En utilisant le critère d'autodéfinition, l'Enquête sur la diversité ethnique permet de mieux sonder l'origine ethnique des répondants et ses liens avec la société canadienne, notamment en ce qui concerne le sentiment de multi-appartenance. À cet égard, cette nouvelle approche statistique correspond mieux à la nouvelle réalité de la diversité canadienne. Cependant, l'utilisation de la comparaison intergénérationnelle soulève des questions quant à la construction homogénéisante et faussement linéaire des générations. Les photos générationnelles présentées dans l'Enquête sur la diversité ethnique nous donnent peu d'explications sur les aspects relationnels et sociaux qui mènent à ces résultats, et *in fine* restreignent la compréhension du rôle des origines ethniques et culturelles dans la vie actuelle des Canadiens. Un regard approfondi sur l'évolution des groupes apporterait encore plus à notre entendement de la diversité ethnique .

Notes

* Les auteures tiennent à remercier Jane Jenson et l'ensemble de la Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance pour leurs précieux conseils quant à l'élaboration de cet article. Elles souhaitent aussi remercier Annick Germain pour ses remarques constructives lors de la présentation des premiers résultats de ce travail au Colloque sur la recherche étudiante en science politique, ainsi que les évaluateurs anonymes des Cahiers.

¹ Parmi les personnes nées à l'extérieur du Canada, près de 46 %, ou 2,4 millions de personnes, ont déclaré des origines non européennes lors de l'enquête. Le groupe des Chinois a été le groupe le plus fréquemment cité, suivi des Indiens de l'Est, des Philippins et des Vietnamiens (Statistique Canada, 2003a : 5).

² L'Enquête a sondé 42 500 répondants âgés de 15 ans et plus, non-autochtones, et habitant des logements privés dans les 10 provinces canadiennes. Les entrevues téléphoniques d'environ 30 à 45 minutes se sont déroulées d'avril à août 2002 dans les deux langues officielles et en sept langues non officielles soit en mandarin, cantonnais, italien, pendjabi, portugais, vietnamien et espagnol (Statistique Canada, 2003a : 26).

³ L'Enquête nous fournit une vaste source d'information nouvelle et unique qui permet d'approfondir nos connaissances sur l'ascendance et l'identité ethnique, le lieu de naissance, le statut de membre d'une minorité visible, les antécédents familiaux, l'utilisation des langues, la pratique religieuse, les relations familiales, les réseaux sociaux, la participation à la vie communautaire, le sentiment d'appartenance, la confiance et la satisfaction à la société et les activités socioéconomiques (Statistique Canada, 2003b)

⁴ La définition d'une minorité visible au Canada, d'après la loi sur l'équité en matière d'emploi, renvoie aux « personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » (Ministère de la Justice, 1995).

⁵Le libellé de la question est disponible dans Gustave Goldman, 1977 : 42.

⁶Selon Statistique Canada, 12% des répondants ont déclaré des origines multiples au recensement de 1981. Ce chiffre est passé à 28 % cinq ans plus tard alors que la question dans le recensement de 1986 permettait explicitement de déclarer plus d'une origine. Les réponses multiples sur l'origine ethnique correspondent à 29% des réponses en 1991, à 36% en 1996 et à 38% en 2001 (Statistique Canada, 2004).

⁷Reproduit à partir de Gustave Goldman, 1977 : 42.

⁸Reproduit à partir de Gustave Goldman, 1977 : 43.

⁹La catégorie de réponse « Noir » a été inscrite au recensement de 1986 et conservée dans celui de 1991 suite aux recommandations du Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne formulées dans le rapport « L'égalité ça presse » et de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi. Cette décision a été prise dans le contexte de l'adoption de la loi sur l'équité en matière salariale qui nécessitait la collecte de nouvelles données statistiques. (Statistique Canada, 2004).

¹⁰À cet égard, Monica Boyd et Doug Norris donnent trois explications à l'augmentation de la sélection « Canadien » lors des recensements de cette période : « First, the selection of a “Canadian” label was never that unusual for survey respondents during the late twentieth century although response levels did vary with the concept studied (identity versus origins), question wording, and/or the existence of an explicit reference to the term. Second, the percentages of survey respondents who declare “Canadian” varied by metropolitan, provincial, and regional locations. The 1974 and 1991 national surveys on ethnic and multicultural attitudes found that respondents outside Quebec were most likely to reply “Canadian” with those residing in Quebec answering “French-Canadian” in 1974 and “provincial” (Quebecois) in 1991. Third, in these surveys, persons of British ethnic origin

were among the ethnic groups most likely to affiliate with a “Canadian” label” » (Boyd et Norris, 2002: 2).

¹¹Statistique Canada, 1996. « Soyez du nombre! Le 14 mai 1996. Recensement 96 », *Questionnaire complet*. Ottawa : Questionnaires du Recensement de la population de 1996 : 9. En ligne. <www12.statcan.ca/francais/census01/info/96-2b-fr.pdf> (page consultée le 11 décembre 2003).

¹²Statistique Canada, 2001. « 2001 Recensement. Soyez du nombre! Le 15 mai 2001 » *Questionnaire complet*. Ottawa : Questionnaires du Recensement de la population de 1996 : 8. En ligne. <www12.statcan.ca/francais/census01/docs/fr2b.pdf> (page consultée le 11 décembre 2003).

¹³Statistique Canada a choisi d'ordonner les exemples en fonction de la fréquence avec laquelle les diverses réponses avaient été fournies au recensement de 1996, au détriment d'un classement par ordre alphabétique par exemple.

¹⁴Ainsi, la multiplication du choix « Canadien » est probablement influencée par les débats politiques canadiens, notamment ceux mentionnés plus haut ou encore par ceux dans le pays de leurs ancêtres. L'interprétation proposée par Statistique Canada est que l'augmentation du nombre de réponses « Canadien » a une relation avec la diminution des déclarations du groupe « origines des îles Britanniques » (Statistique Canada, 2004).

¹⁵Comme le remarque Jean Laponce, dès le recensement de 1991, « the Canadian census tells us that the two founding ‘races’ that Lord Durham recommended merging and that André Siegfried saw ‘in conflict’ within a single state -the French and the English- have lost considerable ground to the ‘new’ Canadians. They dropped from over 90 per cent in 1871 to less than 51 per cent in 1991. The same statistics also tells us that, in 1991, the number of individuals who identified their origins as either British, English, Scottish, Welsh or Irish was not much higher than the number of those with a French

origin (28 percent compared to 23 percent) » (Laponce *in* Laponce et Safran, 1996: 4).

¹⁶ Il ne faut pas oublier que chaque génération représente une vague d'immigration différente. Ainsi, la troisième génération est formée par 63 % de personnes descendantes de parents d'origine britannique, française ou canadienne et seulement 1 % de personnes d'origine non européenne. La deuxième génération est formée par 36 % de personnes d'ascendance européenne (allemande, italienne, néerlandaise, ukrainienne et polonaise), 32 % de personnes d'ascendance CBFA+, 14 % de personnes d'ascendance européenne en combinaison avec CBFA+ et 10 % de personnes d'origine non européenne (chinoise et indienne de l'Est). Finalement, la première génération est formée par 46 % de personnes d'origine non européenne (chinoise, indienne de l'Est, philippine et vietnamienne) et 31 % de personnes d'origine européenne (italienne, allemande, portugaise et polonaise).

¹⁷ Souligné par nous.

¹⁸ Il s'agit des Pendjabis, des Grecs, des Philippins et des Jamaïcains.

¹⁹ À l'aide des questions sur les antécédents des répondants, Statistique Canada a recueilli de l'information sur le statut d'immigrant reçu et l'année d'arrivée au Canada, ce qui lui permet de faire une différenciation entre nouveaux arrivants et immigrants de plus longue date, même si ces informations ne sont pas systématiquement présentées dans les résultats de l'enquête. Ainsi, Statistique Canada décompose les réponses de la première génération en fonction de l'année à laquelle les répondants ont immigré sans pourtant nous fournir un modèle standardisé pour le faire. Les variations dans la participation au sein de groupes ou d'organisations sont présentées en fonction des cohortes d'immigration des années 1990, des années 1980 et des personnes arrivées avant 1981, tandis que les variations dans le sentiment d'appartenance à leur groupe ethnique sont présentées en fonction des cohortes d'immigration des années avant 1961, 1961-1990 et 1991-2001.

²⁰ Outre le fait que de telles enquêtes demandent des ressources très importantes, il y a bien sûr des limites aux analyses longitudinales. Afin de bien comprendre les changements dans les réponses au fil du temps, il est nécessaire de conduire des enquêtes répétées auprès des mêmes répondants. Sans cela, l'étude de la relation temporelle dans les réponses, l'établissement des liens de causalité, sont difficiles à considérer lors d'une enquête de cette nature (Voir Rajulton, 2001).

²¹ « 20 % des minorités visibles, ou 587 000 personnes, ont affirmé avoir parfois ou souvent vécu de la discrimination ou des traitements injustes au cours des cinq dernières années » (Statistique Canada, 2003a : 26).

²² Trois types de catégorisation sont généralement utilisés dans les enquêtes statistiques sur les immigrants et l'ethnicité, comme dans les recensements. Il s'agit des catégorisations par nationalité (étranger), par lieu de naissance (immigré) et par filiation (immigration de deuxième génération, d'origine immigrée) (Simon, 1997 : 20). L'EDE mène les trois types de catégorisation mais privilégie celle par filiation.

²³ Environ le tiers des personnes de la première génération (34%) arrivées au Canada dans les années 1990 a mentionné avoir été membre ou avoir pris part aux activités d'au moins un groupe ou une organisation au cours de l'année précédente. Ce chiffre grimpe à 37% chez les personnes arrivées au cours des années 1980 et à 41% chez les personnes arrivées avant 1981 (Statistique Canada, 2003a : 14).

²⁴ Comme le remarque Isajiw, « much of the literature on the retention of ethnic identity has been related to the Hansen hypothesis. According to this hypothesis, the second generation removes itself or rebels against its ethnic group, and the third returns to it. Until now, however, the research evidence informing this issue has been to a large extent confusing » (Isajiw, 1990: 38).

²⁵ « En 2002, 40 % de la première génération ont affirmé que leur identité comprenait l'identité canadienne ou une identité

provinciale ou régionale, par rapport à 78 % des personnes de la deuxième génération et 80 % des personnes de la troisième génération ou plus » (Statistique Canada, 2003a : 12).

Bibliographie

Barth, F., 1969. *Ethnic groups and boundaries*. Boston, Little Brown.

Boyd, M. et D. Norris, 2001. « Who are the 'Canadians'? Changing Census Responses, 1986-1996 », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXXIII, n° 1, p. 1-24.

Goldman, G., 1997. « La mesure de l'ethnicité au Canada : évolution et débats actuels », in J.-L., Rallu, Y. Courbage et V. Piché, (éd.), *Old and new minorities/Anciennes et nouvelles minorités*. Montrouge/Paris, John Libbey Eurotext et Institut national d'études démographiques, collection « Congrès et colloques de l'INED », n° 17, p. 31-48.

Helly, D., 2000. « Le multiculturalisme canadien : De la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale 1971-1999 », *Les Cahiers de l'URMIS*, n° 6, p. 7-20.

Isajiw, W.W., 1990. « Ethnic-Identity Retention », in R. Breton, W.W. Isajiw, W.E. Kalbach, J.G. Reitz, *Ethnic Identity and Equality*, Toronto, University of Toronto Press, p.92-134.

Jaillet, M.-C., 2003. « La politique de la ville en France: histoire et bilan » in *La politique de la ville, Regards sur l'actualité*, n° 296. Paris, La Documentation française, p. 5-24.

Juteau, D., 1999. *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Laponce, J. et W.Safran, (éd.), 1996. *Ethnicity and Citizenship. The Canadian Case*. London/Portland, Frank Cass and Co. Ltd.

Ministère de la Justice, 1995. *Loi sur l'équité en matière d'emploi (1996)*. Canada : Ministère de la Justice. En ligne <<http://lois.justice.gc.ca/fr/E-5.401/38717.html#top>> (page consultée le 20

Patrimoine canadien, 2003. *L'Enquête sur la diversité ethnique*, Séance d'information relative à l'enquête sur la diversité ethnique, organisée par l'Observatoire statistique d'Immigration et Métropoles, en collaboration avec le CIQSS (Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales) et le CEETUM (Centre d'études ethniques des universités montréalaises), le 6 novembre 2003.

Piché, V. et J. Renaud, 2002. « Immigration et intégration économique : peut-on mesurer la discrimination? » in R. Côté et M.Venne (éd.), *L'annuaire du Québec 2003*. Québec, Fides, p. 146-152.

Rajulton, F., 2001. « The Fundamentals of Longitudinal Research: An Overview », Special Issue on Longitudinal Methodology, *Canadian Studies in Population*, vol. 28, n° 2, p.169-185.

Rallu, J.-L., 1996. « Quand l'ethnie déclarée change... », *Population et sociétés*, n° 309, p. 2-3.

Rallu, J.-L., V.Piché et P. Simon, 2003. « Démographie et ethnicité : une relation ambiguë » in G. Caselli, J. Vallin et G. Wunschn, (éd.), *Démographie : analyse et synthèse*, vol. 6, *Conséquences des changements démographiques*, Paris, INED.

Simon, P., 1997. « La représentation statistique de l'immigration : peut-on comptabiliser l'ethnicité? », in J.-L., Rallu, Y. Courbage et V. Piché, (éd.), *Old and new minorities/Anciennes et nouvelles minorités*, John Libbey Eurotext et Institut national d'études démographiques, Montrouge/Paris, « Congrès et colloques de l'INED », n° 17, p. 11-30.

Simon, P., 2003. « Les sciences sociales françaises face aux catégories ethniques et raciales », *Annales de démographie historique*, n° 1, p. 111-130.

Statistique Canada, 2001. « 2001 Recensement. Soyez du nombre! Le 15 mai 2001 » *Questionnaire complet*. Ottawa : Questionnaires du Recensement de la population de 1996 : 8. En ligne. <www12.statcan.ca/francais/census01/docs/fr2b.pdf> (page consultée le 11 décembre 2003).

- Statistique Canada, 2002a. *Enquête sur la diversité ethnique. Questionnaire. Avril 2002*. Ottawa : Division de la statistique sociale, du logement et des familles. En ligne. <www.statcan.ca/francais/sdds/instrument/4508_Q1_V1_F.pdf> (page consultée le 11 décembre 2003).
- Statistique Canada. 2002b. « Origine ethnique, » *Le Dictionnaire du recensement de 2001*. Ottawa : Division des opérations du recensement. Modifiée le 4 novembre 2002. En ligne. <http://www.statcan.ca/francais/census2001/dict/pop040_f.htm> (page consultée le 20 avril 2004).
- Statistique Canada. 2003a. *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*. Ottawa : Statistiques sociales, du logement et des familles. En ligne. <<http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-593-XIF/pdf/89-593-XIF03001.pdf>> (page consultée le 26 novembre 2003).
- Statistique Canada, 2003b. *Enquête sur la diversité ethnique. Vue d'ensemble du contenu*. Ottawa : Division de la statistique sociale, du logement et des familles. En ligne. <www.statcan.ca/francais/sdds/document/4508_D1_T9_V1_F.pdf> (page consultée le 11 décembre 2003).
- Statistique Canada, 2004. « Guide de l'utilisateur du recensement de 2001 - Origine ethnique », *Le catalogue en ligne*, n° au catalogue : 92-403-GIF, mars 2004. En ligne. <www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/tech_rep/ethnic.cfm> (page consultée le 15 novembre 2004).

Tableau 1 - Recensement de 1971⁵

15. À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son arrivée sur le continent?

- | | | |
|------------------------------------|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Anglais | <input type="checkbox"/> Indien nord-américain | <input type="checkbox"/> Polonais |
| <input type="checkbox"/> Français | -dans une bande | <input type="checkbox"/> Écossais |
| <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Indien nord-américain | <input type="checkbox"/> Ukrainien |
| <input type="checkbox"/> Irlandais | -non dans une bande | |
| <input type="checkbox"/> Italien | <input type="checkbox"/> Néerlandais | |
| <input type="checkbox"/> Juif | <input type="checkbox"/> Norvégien | |

Autre, écrivez ici

Tableau 2 - Recensement de 1981⁷

26. À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous et vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?
(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Français | Autochtones |
| <input type="checkbox"/> Anglais | |
| <input type="checkbox"/> Irlandais | <input type="checkbox"/> Inuit |
| <input type="checkbox"/> Écossais | <input type="checkbox"/> Indien inscrit |
| <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Indien non inscrit |
| <input type="checkbox"/> Italien | <input type="checkbox"/> Métis |
| <input type="checkbox"/> Ukrainien | |
| <input type="checkbox"/> Hollandais (Néerlandais) | |
| <input type="checkbox"/> Polonais Norvégien | <div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 20px; margin: 5px 0;"></div> |
| <input type="checkbox"/> Juif | |
| <input type="checkbox"/> Chinois | Autre (précisez) |
-

Tableau 3 - Recensement de 1986^a

17. À quel (s) groupe (s) ethnique (s) ou culturel (s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils?

(Consultez le Guide) *Cochez ou précisez plus d'un s'il y a lieu*

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Chinois |
| <input type="checkbox"/> Anglais | <input type="checkbox"/> Juif |
| <input type="checkbox"/> Irlandais | <input type="checkbox"/> Polonais |
| <input type="checkbox"/> Écossais | <input type="checkbox"/> Noir |
| <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Inuit |
| <input type="checkbox"/> Italien | <input type="checkbox"/> Indien de l'Amérique du Nord |
| <input type="checkbox"/> Ukrainien | <input type="checkbox"/> Métis |
| <input type="checkbox"/> Hollandais (Néerlandais) | |

Autre (s) groupe (s) ethnique (s). Par exemple, Portugais, Grec, Indien (Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien (*précisez ci-dessous*).

Tableau 4 - Recensement de 1991

15. À quel (s) groupe (s) ethnique (s) ou culturel (s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? *Cochez ou précisez plus d'un s'il y a lieu*

Nota :

Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une **chance égale** de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les **origines ancestrales**.

- Français
- Anglais
- Allemand
- Écossais
- Italien
- Irlandais
- Ukrainien
- Chinois
- Hollandais (Néerlandais)
- Juif
- Polonais
- Noir
- Indien de l'Amérique du Nord
- Métis
- Inuit/Esquimau

Consultez le Guide

Exemples d'autre (s) groupe (s) ethnique (s) ou culturels : Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.

Autre (s) groupe (s) ethnique (s) ou culturel (s) - Précisez ci-dessous

Tableau 5 - Recensement de 1996 ¹¹

17. À quel (s) groupe (s) ethnique (s) ou culturel (s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?

Par exemple, Français, Anglais Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien, Somalien, etc.

Précisez tous les groupes qui s'appliquent

Tableau 6 - Recensement de 2001 ¹⁵

Bien que la plupart des gens au Canada se considèrent comme Canadiens, les renseignements sur leurs origines ancestrales qui sont recueillis depuis le recensement de 1901 permettent de rendre compte de l'évolution de la composition de la population diverse du Canada. Cette question porte donc sur **les origines des ancêtres de la personne.**

Précisez tous les groupes qui s'appliquent

17. À quel (s) groupe (s) ethnique (s) ou culturel (s) les ancêtres de cette personne appartenait-il(s)?

Par exemple, canadien, français, anglais, chinois, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, micmac, métis, inuit (Esquimaux), indien de l'Inde, ukrainien, hollandais, polonais, portugais, philippin, juif, grec, jamaïcain, vietnamien, libanais, chilien, somalien, etc.

Tableau 7 - Enquête sur la diversité ethnique 2002

ID_Q010. J'aimerais maintenant vous poser des questions sur votre ascendance, vos origines ou vos antécédents ethniques.

Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles de vos ancêtres?

INTERVIEWEUR : Précisez jusqu'à 8 réponses
NE DONNEZ PAS d'exemples

Cette question fait référence à l'origine ethnique ou culturelle de vos ancêtres, incluant les ancêtres des deux côtés de votre famille. Un ancêtre est une personne dont vous descendez et qui est habituellement plus éloignée que vos grands-parents. L'ascendance ethnique ou culturelle fait référence aux origines de vos ancêtres ou vos antécédents culturels et ne devrait pas être confus avec la citoyenneté ou nationalité. Si l'on fait exception des autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent.

Autre – précisez
Refus
Ne sait pas

Tableau 8 - Enquête sur la diversité ethnique 2002

ID_Q100. J'aimerais maintenant que vous pensiez à votre propre identité en termes ethniques ou culturels. Cette identité peut être la même que celle de vos parents, grands-parents ou ancêtres ou elle peut être différente.

Quelle est votre identité ethnique ou culturelle?

INTERVIEWEUR : Précisez jusqu'à 6 réponses
NE DONNEZ PAS d'exemples

Votre identité ethnique ou culturelle est le ou les groupes (s) ethnique (s) ou culturelle (s) auquel (s) vous pensez appartenir.

Autre – précisez
Refus
Ne sait pas
